

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 26 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Philippe HAZARD, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ETAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 11 décembre 2025

DÉLIBÉRATION : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au Centre des monuments nationaux.

N°2025/057

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 3 décembre 2025,

Considérant que le Centre des monuments nationaux, établissement public rattaché au Ministère de la Culture, a présenté un projet de création d'une allée en stabilisé, Porte du Guet,

Considérant que ce projet a pour objectif de permettre un accès sécurisé au Domaine depuis le cheminement de la porte du Guet,

Considérant que cette réalisation bénéficiera aux nombreux Sévriens qui fréquentent le Domaine, et que, dans ces conditions, la Ville souhaite y participer financièrement dans la limite d'un montant maximum de 6 500 euros.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est attribuée une subvention d'équipement d'un montant maximum de 6 500 euros (six mille cinq cent euros) au Centre des monuments nationaux dans le cadre de la création d'une allée en stabilisé pour sécuriser le cheminement depuis la porte du Guet.

ARTICLE 2.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'octroi de subvention d'équipement, ci-annexée, et tout document afférent à cette affaire.

ARTICLE 3.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal, conformément à la nomenclature en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.



*Le Secrétaire de séance,
M. Arthur BEAUREPAIRE*

